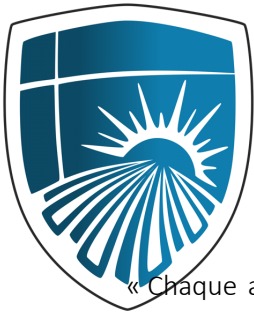




CODE DE VIE À L'INTERNAT DU COLLÈGE

2022-2023

I.	RAPPEL DU PROJET ÉDUCATIF.....	2
II.	RYTHME QUOTIDIEN	3
III.	COMMUNAUTÉ ET CARACTÈRE RELIGIEUX.....	6
IV.	REPRÉSENTATION DES INTERNES	7
V.	MODALITÉS D'ENTRÉE_& DE SORTIE DE L'ÉTABLISSEMENT.....	8
VI.	TROUSSEAU, AFFAIRES PERSONNELLES & BAGAGES.....	8
VII.	APPAREILS ÉLECTRONIQUES PORTABLES & _Toc113139295	
VIII.	ANIMATION DE L'INTERNAT	11
IX.	HYGIÈNE - ORDRE - PROPRETÉ - SÉCURITÉ	12
X.	RESTAURATION	14
XI.	TRAITEMENTS MÉDICAUX - URGENCES.....	14
XII.	TRANSPORTS.....	15
XIII.	DISCIPLINE A L'INTERNAT	16



SAINT JACQUES DE COMPOSTELLE

GROUPE SCOLAIRE CATHOLIQUE À DAX • EXTERNAT • DEMI-PENSION • INTERNAT

I. RAPPEL DU PROJET ÉDUCATIF

« Chaque année, l'ensemble de la communauté éducative s'attache à la mission qui est la sienne : accompagner les jeunes sur le chemin de la réussite, en étant attentif à leur épanouissement intellectuel, humain et spirituel. [...] Chers jeunes, même si, ici ou là vous constatez des imperfections, vous devez vous persuader que nous sommes à vos côtés pour vous transmettre les éléments indispensables à votre construction. C'est seulement dans cet état d'esprit et ce respect mutuel que nous gagnerons notre pari. [...] Fiers de notre identité et de notre unité, sachons conserver et préserver ce vivre ensemble et ce respect mutuel qui nous animent. »

Emmanuel ORTOLO

*Chef d'établissement
Coordinateur du Groupe Scolaire*

NOS VALEURS

- **OUVERTURE - RESPECT - INTÉRIORITÉ - ÉPANOUISSEMENT**
 - Accueil de tous
 - Respect de la personne
 - Qualité des relations humaines dans la transmission des savoirs
 - Épanouissement de l'élève et du jeune
 - Intériorité et créativité

NOS MISSIONS

- **DÉVELOPPER LE SENS DE LA COMMUNAUTÉ**
 - Élaboration de projets communs
 - Participation de tous à l'enseignement et à une éducation de qualité
- **DÉVELOPPER LE SENS DE L'ENGAGEMENT PERSONNEL DANS LA VIE SOCIALE**
 - Attention aux autres, particulièrement aux plus démunis
 - Éducation à une citoyenneté responsable dans une société démocratique fondée sur les Droits de l'Homme
 - Éducation au respect et à la sauvegarde de l'environnement
 - Promotion du dialogue et du respect des différences pour une promotion de la paix
 - Éducation au choix pour une insertion professionnelle réussie
- **PROPOSER AUX JEUNES DES TEMPS D'ÉPANOUISSEMENT**
 - Une organisation du temps au service de l'Éducation des jeunes
 - Des activités périscolaires et socio-éducatives organisées avec le jeune
- **ORGANISER DES LIEUX ET DES MOMENTS DE RESSOURCEMENT ET D'EXPÉRIENCES SPIRITUELLES, DE CÉLÉBRATION ET DE PARTAGE**
 - Temps de prière
 - Sacrement de l'Eucharistie et de la Réconciliation
- **OUVRIR AU MONDE ET A L'UNIVERSEL**



II. RYTHME QUOTIDIEN

■ 16H55 - PAUSE & GOÛTER

Dès la sonnerie de 16h55, les élèves internes se rassemblent rapidement à proximité du bureau de vie scolaire et seront accompagnés par un éducateur jusqu'au foyer des internes collégiens dans lequel ils pourront partager un moment convivial autour d'un goûter.

Un éducateur les attendra pour faire l'appel. Ils doivent donc présenter leur carte d'identité d'élève.

Dans la foulée, les appartements d'internat seront ouverts et les enfants pourront accéder à leur chambre. Les appartements sont accessibles uniquement aux internes qui y résident.

Certains enfants pourront prendre leur douche, selon le roulement établi avec l'éducatrice de nuit.

Les jeunes scolarisés en 3^{ème} et 4^{ème} et disposant d'un téléphone portable pourront le récupérer durant ce créneau horaire et devront l'utiliser en extérieur, au foyer ou en salle commune exclusivement.

Les enfants de 6^{ème} et 5^{ème} qui le souhaitent pourront joindre leur famille par le biais des lignes fixes mises à disposition.

Les espaces extérieurs, notamment le terrain situé à l'arrière de la haie de lauriers, pourront être utilisés par les jeunes, tout comme le terrain multisports, s'il est disponible.

Tout cela est à l'appréciation exclusive de l'éducateur en poste qui peut restreindre ou augmenter les autorisations accordées aux jeunes en fonction du contexte.

Au signal de l'éducateur, les élèves concernés déposent leur téléphone portable et l'ensemble des collégiens internes se préparent à se rendre en étude.

■ 17H50 - ÉTUDE DIRIGÉE

Dès la première sonnerie, les élèves vont se ranger par deux et en silence devant leur salle d'étude. Dès la deuxième, ils sont installés et au travail.

Comme à chaque fois qu'il est dans un lieu consacré au travail, l'élève doit adopter une attitude calme, concentrée, volontaire et appliquée. Il doit avoir à cœur de faire de son mieux.

Dans un premier temps, les élèves commencent par un temps de réactivation du contenu pédagogique vu dans la journée grâce à un outils mis à leur disposition. Ils ont donc toutes les affaires nécessaires dans leur cartable.

L'éducateur en charge du suivi réalise l'appel des présents puis veille à ce que chaque élève puisse aller tour par tour récupérer les affaires dont il aura besoin dans les casiers individuels situés dans la salle adjacente. Chaque élève aura collé son emploi du temps à l'intérieur de la porte du casier afin de faciliter la préparation de son cartable.

Tour à tour, au signal de l'éducateur, un élève de chaque classe va inscrire au tableau le travail qui a été donné dans la journée car c'est bien celui-là que les élèves vont réaliser le soir, afin de réactiver le contenu vu en cours durant la journée. Une fois ce travail réalisé, ils pourront apprendre les leçons et réviser ce qu'il y avait à voir pour le lendemain.



SAINT JACQUES DE COMPOSTELLE

GRUPE SCOLAIRE CATHOLIQUE À DAX • EXTERNAT • DEMI-PENSION • INTERNAT

Au bout de 30 à 40 minutes de travail de réactivation individuel, une pause de 5 minutes est proposée aux enfants afin de favoriser leur concentration sur la totalité de la durée de l'étude.

De retour en salle, l'éducateur veille à ce que les difficultés rencontrées par les uns et les autres puissent trouver une réponse entre pairs. Il veille à ce que le travail de groupe ne perturbe pas le cadre studieux de l'étude.

Durant les dernières 20 minutes et au signal de l'éducateur en poste, les élèves viennent tour à tour lui présenter le fruit de leur travail. Il n'en vérifie pas le contenu mais s'assure que le travail a été réalisé avec volonté, sérieux et application.

Si du temps supplémentaire est nécessaire afin de terminer la réalisation appliquée des devoirs ou pour terminer d'apprendre convenablement les leçons, l'éducateur peut demander à l'élève de se rendre en étude matinale à la bibliothèque dès le lendemain. Il transmet les informations à son collègue qui s'assurera que le travail est convenablement réalisé.

En fin d'étude, les enfants retournent à leur casier préparer le cartable, en prévision de la journée du lendemain.

Au signal de l'éducateur, les élèves de l'étude se rendent au réfectoire, en laissant derrière eux une salle propre et en ordre.

■ 19H20 - DÎNER

Les enfants se présentent à l'entrée du réfectoire dans le calme et préparent leur carte d'identité élève qu'ils présentent à leur arrivée.

Ils attendent dans le calme dans la file du self-service puis se servent : une entrée, un plat, un accompagnement et un dessert.

Ils vont ensuite s'installer à la table de leur choix et profitent de leur dîner.

Lorsqu'ils ont terminé, ils se rendent à la plonge et débarrassent leur plateau.

Ils attendent ensuite que l'ensemble de leurs camarades aient terminé avant de pouvoir regagner la zone de l'internat, au signal de l'éducateur en poste.

Chaque enfant a à cœur de laisser le réfectoire le plus propre et en ordre possible. Proposer son aide pour le nettoyage est apprécié, de même qu'un sourire et un mot gentil pour l'équipe de restauration.

■ 19H50 - PAUSE RÉCRÉATIVE

Les enfants peuvent accéder au foyer des collégiens internes et à la salle commune. Ils doivent rester dans la zone située devant les appartements.

Les élèves de 6° et 5° peuvent contacter leur famille grâce aux lignes fixes mises à disposition.

■ 20H00 - BRIEFING DU SOIR & DOUCHES

Les enfants doivent à présent être dans leur appartement et se préparent pour la nuit. Ils se douchent, se brossent les dents et font le nécessaire afin de ne pas avoir à se relever pendant la nuit.



SAINT JACQUES DE COMPOSTELLE

GRUPE SCOLAIRE CATHOLIQUE À DAX • EXTERNAT • DEMI-PENSION • INTERNAT

Comme à chaque fois que les enfants doivent se doucher, la pudeur et le respect de l'intimité de chacun est de mise.

Ils ont un comportement plus calme que le reste du temps, conscients qu'ils vont aller se coucher.

■ 21H00 - COUCHER

Les enfants se couchent et profitent de 15 minutes de temps calme pour lire, prier ou discuter calmement avant l'extinction totale des feux.

A 21h15, plus un bruit dans les chambres, les enfants s'endorment progressivement.

Ils doivent respecter le besoin de sommeil de chacun et le leur également. L'éducatrice de nuit veille à ce que chacun puisse bénéficier d'un sommeil réparateur.

Elle reste à la disposition des élèves durant la nuit en cas de problème.

■ 6H50 - ÉVEIL

A partir de ce moment et suivant le temps que met le groupe à se préparer, les enfants sont réveillés par l'éducatrice de nuit qui veille à ce que celles et ceux qui doivent se rendre en étude matinale soient prêts à l'heure.

Les enfants se préparent et doivent laisser leur espace propre et rangé ; l'armoire doit être rangée correctement et fermée à l'aide du cadenas, la valise doit être posée sur l'armoire ou sur le lit, le lit doit être fait et bordé, les serviettes doivent être étendues correctement et rien ne doit trainer au sol.

Les enfants sont responsables du ménage quotidien dans les chambres, ils seront donc amenés à passer le balai à tour de rôle.

Au signal de l'éducatrice de nuit, les élèves se rendent au réfectoire pour prendre le petit-déjeuner.

■ 7H20 - PETIT-DÉJEUNER

Les enfants se rangent dans le calme devant l'entrée du réfectoire.

Ils présentent leur carte d'identité élève en entrant afin que l'éducateur en poste la scanne.

Ils attendent dans le calme dans la file du self-service puis se servent le petit-déjeuner de leur choix puis vont s'installer à table.

Ils font bien attention, au moment de se servir les céréales, le lait, le chocolat et les jus de fruits, de ne pas salir la zone de service.

Lorsqu'ils ont terminé, ils se rendent à la plonge et débarrassent leur plateau.

Ils peuvent sortir du réfectoire et se rendre dans la cour de récréation dès leur plateau levé.

Le jour des Laudes, ils doivent se rendre à la Chapelle à l'heure prévue.

■ 7H20 - ÉTUDE MATINALE

Les élèves qui ont été inscrits en étude matinale par les éducateurs d'étude la veille sont attendus à la bibliothèque.



SAINT JACQUES DE COMPOSTELLE

GRUPE SCOLAIRE CATHOLIQUE À DAX • EXTERNAT • DEMI-PENSION • INTERNAT

Ils savent le travail qu'ils ont à réaliser et peuvent sortir et se rendre en cour de récréation lorsqu'il est terminé. Ils doivent pour cela le montrer à l'éducateur en poste qui autorise ou non la sortie.

Il se peut également que l'élève ait été sanctionné et doivent rester jusqu'à la fin de l'étude matinale.

Comme à chaque fois qu'il est dans un lieu consacré au travail, l'enfant doit être calme, concentré, volontaire et appliqué. Il doit avoir à cœur de faire de son mieux.

■ 7H45 - LAUDES

Une fois par semaine au minimum, les enfants sont attendus à la chapelle pour 15 minutes de prière.

Les non-croyants s'y rendent aussi mais ils n'ont aucune obligation de chant ou de prière. Pour eux, il s'agit simplement de 15 minutes de calme et de silence, durant lesquelles ils peuvent penser à leurs proches, à leur semaine, à leur journée, à eux-mêmes. En bref, un temps calme d'introspection dans une semaine bien chargée et mouvementée.

Une fois terminé, ils regagnent la cour de récréation.

■ 8H05 - DÉBUT DES COURS

Dès la première sonnerie, les enfants se rangent dans le calme à l'endroit réservé à leur classe.

Les enseignants viennent les récupérer dans la cour de récréation et les accompagnent en salle de classe.

Dès la deuxième sonnerie, à 8h10, les enfants sont installés à leur place en classe, prêts à jouer leur rôle d'élève.

Ils ne pourront regagner l'internat qu'à 16h55 les mardi et jeudi et à partir de 12h05 le mercredi en fonction des animations prévues l'après-midi par les éducateurs en poste.

III. COMMUNAUTÉ ET CARACTÈRE RELIGIEUX

■ COMMUNAUTÉ DES INTERNES

Les internes de Saint Jacques de Compostelle constituent une communauté fraternelle au sein de l'établissement. Plus qu'un collège, l'établissement est un lieu de vie pour ces jeunes qui arpentent ses allées et ses cours à longueurs de semaines. **Le comportement de l'interne doit traduire un état d'esprit positif et moteur**, friand de convivialité et de projets. Nous serons vigilants afin que chaque jeune trouve sa place au sein de cette communauté et puisse s'épanouir physiquement, intellectuellement, culturellement et spirituellement.

■ ÉQUIPE ACCOMPAGNATRICE

L'équipe, ou plutôt les équipes, qui accompagnent les internes dans leur vie quotidienne sont expérimentées et bienveillantes. Leur implication et leur dévouement au service de l'éducation des jeunes qui leur sont confiés contribuent au bien-être et à la sérénité ambiante.



SAINT JACQUES DE COMPOSTELLE

GRUPE SCOLAIRE CATHOLIQUE À DAX • EXTERNAT • DEMI-PENSION • INTERNAT

L'équipe des éducateurs-animateurs

Interlocutrice privilégiée des familles, elle est présente pour assurer l'éducation des jeunes mais aussi et surtout **pour les entourer et les accompagner sur leur chemin de réussite**. A l'écoute, vigilante mais **toujours bienveillante, elle porte un regard sur le jeune qui l'aide à grandir et à s'émanciper**. Les bâtiments d'internat sont joignables dès 20h au 05 58 56 30 50, en tapant 1.

L'équipe de restauration

Trois fois par jour, **les internes peuvent retrouver au restaurant scolaire un accueil souriant et chaleureux** assuré par des professionnels à l'écoute. Toujours conscients de la singularité de leur mission au sein d'un établissement d'enseignement, et plus encore au sein d'un internat, **les membres de cette équipe offrent une prestation remarquable et appréciée des jeunes**.

L'équipe d'entretien et de transport

Ménage, gardiennage, espaces verts, réparations diverses, déplacements... **Ces personnels de l'ombre ont à cœur d'offrir un cadre de vie agréable, sécurisé et épanouissant aux jeunes internes**. Ils se montrent disponibles, réactifs et polyvalents afin de répondre aux problématiques nombreuses et variées qui peuvent se poser à la communauté.

L'équipe d'administration et de direction

Elle organise la vie du jeune interne tout en lui laissant son espace pour évoluer, travailler et se distraire. **Elle demeure toutefois disponible et à l'écoute pour un entretien, un conseil ou un renseignement**.

Pour toute question relative à des problèmes particuliers ou liée au quotidien de des internes, le responsable de l'internat se tient à disposition, soit par le biais d'une communication téléphonique ou d'une prise de rendez-vous en appelant le 05 58 56 30 60 ou par mail à l'adresse internat@sjdc-dax.fr.

■ CARACTÈRE RELIGIEUX PROPRE

En tant qu'établissement scolaire Catholique, **notre mission d'ouverture et d'accompagnement spirituel est omniprésente** et prend une toute autre dimension à l'internat. Nous avons à cœur de proposer des temps de partage et de dialogue afin de répondre au besoin de spirituel que certains internes peuvent ressentir et manifester. **À l'initiative de l'animatrice pastorale, des rencontres seront proposées en fin d'après-midi ou en soirée** afin d'inciter à la réflexion existentielle, initier une démarche spirituelle ou tout simplement partager un moment de convivialité, à la lumière de l'Évangile. **Les temps forts de l'année Catholique seront célébrés à l'internat** et la participation du plus grand nombre sera demandée.

IV. REPRÉSENTATION DES INTERNES

■ LES INSTANCES CONSULTATIVES

Il existe trois types d'instances consultatives à l'internat.

Comité d'action

Les internes qui souhaitent s'investir dans l'organisation de la vie de l'internat peuvent demander à intégrer ce comité qui se réunit régulièrement pour planifier les différents événements et projets.

Réunions de niveaux

Chaque trimestre, les internes se retrouvent à l'auditorium par niveaux afin d'évoquer les problématiques liées à la vie à l'internat durant le trimestre écoulé.



SAINT JACQUES DE COMPOSTELLE

GRUPE SCOLAIRE CATHOLIQUE À DAX • EXTERNAT • DEMI-PENSION • INTERNAT

Assemblée générale

L'assemblée générale des internes peut être convoquée à la demande du chef d'établissement ou du responsable de l'internat s'ils l'estiment nécessaire ou bien planifiée selon un calendrier précis afin de faire des bilans réguliers.

Tous les internes sont alors réunis à l'auditorium afin d'y assister. Des assemblées générales par groupe d'intérêts (niveaux, voyage, projets, etc.) peuvent être réunies en fonction des besoins.

V. MODALITÉS D'ENTRÉE & DE SORTIE DE L'ÉTABLISSEMENT

Le jeune interne collégien arrive le lundi matin dans l'établissement et repart à son domicile le vendredi en fin d'après-midi, **en bénéficiant ou non des autorisations d'arrivée retardée ou de départ anticipé**, selon le choix effectué par la famille en début d'année. Dans l'intervalle, **Il n'a jamais l'autorisation de quitter l'enceinte de l'établissement. Stationner sur le parvis ou la place de la Chapelle après les cours n'est pas permis pour les internes. Les collégiens n'ont pas la possibilité de sortir en autonomie le mercredi après-midi mais peuvent être récupérés par la famille ; un bulletin d'inscription à compléter en début de période** permettra de signaler la situation dans laquelle se trouvera le jeune pour les 6 à 7 mercredis qui viennent. En fin d'après-midi les autres jours, une dérogation peut être demandée par la famille, via le formulaire ad hoc, afin de permettre la pratique d'activité sportive ou artistique ; dans le cas d'un jeune collégien, **il devra impérativement être accompagné et sera alors sous la responsabilité de la famille.**

VI. TROUSSEAU, AFFAIRES PERSONNELLES & BAGAGES

■ TROUSSEAU DU JEUNE INTERNE

Un lit, sommier et matelas, et une armoire sont mis à disposition des jeunes internes. **La répartition des internes dans les étages est à la charge exclusive de l'équipe éducative et peut être amenée à évoluer si cela est jugé nécessaire.** Lors de leur première installation, ils doivent intégrer l'internat avec le trousseau décrit ci-après. Ils garderont à l'esprit que **le matériel et l'espace qui est mis à leur disposition ne leur appartient pas : ils héritent de leurs prédécesseurs et le transmettront à leurs successeurs internes.** Un jeune interne doit avoir en sa possession :

Un sac de voyage ou une valise robuste

Indispensable pour transporter ses affaires personnelles chaque semaine ; **pour des raisons de sécurité, la valise ou le sac de voyage devra impérativement être étiqueté** afin d'être identifiable facilement.

Un nécessaire de lit en 90x190, drap housse, couette, housse de couette, oreiller ou traversin, taie

La parure de lit doit être changée ou lavée régulièrement, toutes les 2 à 3 semaines, et la couette et le traversin doivent être ramenés et lavés à chaque période de vacances afin de garantir une atmosphère saine dans les chambres. **Un sac pour leur transport doit être prévu.**



SAINT JACQUES DE COMPOSTELLE

GRUPE SCOLAIRE CATHOLIQUE À DAX • EXTERNAT • DEMI-PENSION • INTERNAT

Un protège matelas (alèse) en 90x190

La vie en collectivité impose des mesures d'hygiène particulières et en tenant compte que la répartition des internes dans les chambres peut évoluer plusieurs fois dans l'année, **nous insistons sur le fait que cette alèse est strictement personnelle et doit toujours être installée.**

Deux ou trois cadenas obligatoires

Ils sont indispensables afin de garantir la sécurité des affaires personnelles, l'un pour l'armoire à l'internat, un pour le casier scolaire en étude et le troisième pour le coffre individuel de rangement de leur tablette pédagogique. Le double de la clé (étiqueté) peut être confiée à l'éducateur en poste tout comme le code, le cas échéant. Les bâtiments d'internat peuvent être occupés en dehors du temps scolaire (weekends et vacances) par des tiers ; les internes doivent pouvoir mettre leurs affaires en sécurité à tout moment dans leur armoire personnelle qui leur demeure réservée.

Une couverture supplémentaire et des vêtements de saison

De novembre à avril les chauffages de l'internat sont en fonctionnement ; ils apportent une température agréable, uniforme et centralisée. Afin que chacun puisse être installé confortablement, nous recommandons une couverture et des vêtements de nuit adaptés aux saisons, car tout le monde ne perçoit pas la température de la même façon.

Un nécessaire de toilette complet et un sac pour le linge sale

L'hygiène est essentielle et nous apportons une attention particulière à ce que chacun de nos jeunes soit propre sur lui. Le linge sale doit être rangé dans un sac adéquat.

Des chaussons et un pyjama (ou assimilés)

Lors de l'arrivée au bâtiment d'internat **les internes enlèvent leurs chaussures** et mettent leurs chaussons. Plus tard, après la douche, ils doivent être vêtus d'un pyjama ou d'une tenue de soirée. **La vie en collectivité impose des règles de pudeur particulières et nécessaires. Nous serons extrêmement vigilants sur ce point.**

Une boîte verrouillable

Les objets de valeurs et l'argent liquide que les jeunes peuvent être amenés à avoir en leur possession **doivent être placés dans une boîte fermée à clef**, dans leur armoire. La vie en communauté apporte son lot d'avantages mais il faut se prémunir contre les éventuels désagréments, tel que la convoitise. Discrétion et prudence doivent rester à l'esprit des jeunes au regard de la valeur pécuniaire de ce qu'ils possèdent.

Un réveil à piles

■ AFFAIRES PERSONNELLES

L'honnêteté est une valeur fondamentale et tout acte contraire à cette valeur ne sera pas toléré car jugé incompatible avec une vie en communauté apaisée et épanouissante. Néanmoins, et afin de se prémunir d'éventuels contrevenants, les familles sont priées de ne laisser à leurs enfants ni bijoux, ni objets ou affaires de valeur et de limiter au strict nécessaire les sommes dont ils sont porteurs.

Les jeunes internes doivent disposer d'un cadenas et d'une boîte verrouillable afin de pouvoir mettre leurs affaires en sécurité dans leur armoire individuelle.

Les sacs de cours des élèves ne doivent pas être laissés la nuit à l'extérieur et doivent toujours rester à proximité de leur propriétaire.

Les vêtements, livres, objets divers, valises et sacs appartenant aux internes doivent être étiquetés par leur nom et prénom.



SAINT JACQUES DE COMPOSTELLE

GRUPE SCOLAIRE CATHOLIQUE À DAX • EXTERNAT • DEMI-PENSION • INTERNAT

L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration. Pour des raisons de sécurité et afin d'appliquer efficacement le présent code de vie, **un personnel de l'établissement pourra, s'il l'estime nécessaire, demander au jeune de lui remettre l'une ou l'autre des affaires** qu'il aura amené au sein de l'établissement, à des fins de vérification ou de confiscation.

Chaque enfant doit être sensibilisé en famille au fait que la vie en communauté réserve malheureusement parfois de mauvaises surprises et qu'il doit rapidement prendre l'habitude de veiller sur ses affaires afin. D'éviter de les laisser sans surveillance.

■ BAGAGES

Les internes déposent leurs affaires directement dans leur chambre **le lundi matin entre 8h15 et 8h50**. Au-delà de ces horaires ils entreposent leurs bagages devant les appartements d'internat.

Le vendredi, ils préparent leurs bagages le matin et les laissent devant leur appartement pour revenir les chercher à l'issue des cours.

VII. APPAREILS ÉLECTRONIQUES PORTABLES & ACCÈS À INTERNET

■ APPAREILS ÉLECTRONIQUES PORTABLES & OBJETS CONNECTÉS

Ces dispositifs (ordinateurs, enceintes sans fil, tablettes, smartwatches, etc.) ne sont pas tolérés à l'internat **du collège**. Toute transgression de cette règle entraînera la confiscation du matériel concerné. **L'établissement décline toute responsabilité en cas de détérioration ou vol de ces appareils.**

L'usage des téléphones par les collégiens est formellement interdit par la loi dans l'enceinte d'un établissement scolaire et a fortiori dans des bâtiments d'internat, pour deux raisons principales : la préservation de la qualité de sommeil et donc de concentration du lendemain mais aussi et surtout, **parce que les bâtiments d'internat sont un lieu d'intimité, de pudeur et de vie privée** ; nous ne saurions tolérer objectifs, micros et moyens de communication ou d'enregistrement en leur sein, ce afin de protéger chaque jeune qui nous est confié de toute atteinte dommageable à son intimité. Les collégiens internes doivent donc déposer leurs téléphones en début de semaine auprès de l'éducateur en poste à la bagagerie et ne pourront les récupérer que le vendredi matin. **Toute tentative de se soustraire à cette obligation sera sanctionnée sévèrement : la première fois, par une confiscation de l'appareil pendant un mois, puis, s'il y a récurrence, deux mois, etc.** L'établissement se réserve le droit de mettre en place tous les moyens de contrôle qu'il jugera appropriés afin de faire respecter cette règle. Étant donné l'éloignement avec la famille, consubstantiel au statut d'interne, les enfants âgés de 10 à 12 ans pourront téléphoner depuis les postes de téléphone fixes de l'internat entre 19h40 et 20h15 afin de pouvoir joindre leur famille. Les enfants âgés de 13 à 15 ans seront autorisés à utiliser leur téléphone, s'ils en ont, entre 17h et 17h30. Les éventuels téléphones des 10-12 ans seront déposés en début de semaine et récupérés en fin de semaine. Les téléphones des 13-15 ans seront déposés le lundi après le goûter et récupérés chaque soir durant le créneau autorisé puis restitués le vendredi midi. **L'établissement décline toute responsabilité en ce qui concerne les dégâts qui pourraient être occasionnés lors du dépôt des téléphones, ou lors de leur récupération.** Il revient au jeune de s'équiper d'étuis de protection afin d'éviter rayures et chocs. Dans le même ordre d'idée, il n'est pas du ressort de l'éducateur en poste de procéder au chargement de ces appareils.



SAINT JACQUES DE COMPOSTELLE

GRUPE SCOLAIRE CATHOLIQUE À DAX • EXTERNAT • DEMI-PENSION • INTERNAT

Nous comptons sur le soutien des familles afin de faire comprendre aux jeunes que ces appareils ne conviennent pas dans tous les contextes.

La tablette à usage pédagogique ne sera pas autorisée dans le bâtiment d'internat, seulement dans les espaces dévolus au travail.

■ INTERNET ET RÉSEAUX SOCIAUX

Les jeunes disposent au CDI, sur le temps d'internat, d'un accès régulier à internet. Bien conscients que la vulgarisation des smartphones et des forfaits « data » a rendu internet accessible dans sa totalité, pour le meilleur et pour le pire, nous recommandons instamment aux familles de se montrer vigilantes lors de la souscription des contrats auprès des opérateurs téléphoniques et indiquons simplement que **tout usage contraire aux bonnes mœurs et à l'esprit de camaraderie sera sanctionné en proportion.**

Nous rappelons que toute personne physique (professeur, éducateur, élève, etc.) ou morale (établissement) **dispose d'un droit exclusif sur son image, sa voix et son nom.** Les capter et/ou les diffuser (sites web ou blogs, réseaux sociaux tels que Facebook, Snapchat, Instagram, etc.) sans son autorisation, de quelque manière que ce soit, est interdit et illégal. **Toute infraction à cette règle sera sanctionnée en proportion et une exclusion définitive accompagnée d'une procédure judiciaire pourra être envisagée.**

VIII. ANIMATION DE L'INTERNAT

■ ANIMATION QUOTIDIENNE

L'animation de l'internat est à la charge de tous. L'équipe des éducateurs-animateurs n'est là que pour proposer des activités et les encadrer, mais les **collégiens internes doivent être moteurs** et acteurs de l'animation de la vie à l'internat. **L'éducatrice référente des animations sera à l'écoute** des propositions et des projets des jeunes, elle apportera conseils et expertise afin qu'ils puissent être **réalisés dans des conditions optimales de sécurité et d'efficacité.** Lors des activités, qu'elles soient prévues à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement, **les internes doivent avoir à cœur de se comporter convenablement, ils véhiculent notre image et doivent s'en montrer dignes.**

L'offre d'internat ne se limite pas au gîte et au couvert, nous l'avons pensée de manière globale afin de permettre un développement complet du jeune. Aussi, **certaines activités spirituelle, intellectuelles, culturelles ou de divertissement seront obligatoires** afin que le jeune puisse s'ouvrir à d'autres horizons.

■ MERCREDIS APRÈS-MIDI

La sortie en autonomie des collégiens le mercredi après-midi n'est pas autorisée. Les possibilités qui s'offrent à eux sont décrites ci-dessous. Entre chaque période de vacances, les familles devront compléter un bulletin d'inscription planifiant les activités sur 6 à 7 semaines, afin que nous puissions nous organiser au mieux.

Le club de loisirs

Des activités diverses et variées seront proposées aux collégiens restant sur site. L'après-midi étant long, l'avant ou l'après activité sera travaillé avec les internes afin de leur permettre de faire ce dont ils ont envie.

L'atelier créatif

L'atelier créatif propose de découvrir les activités de créations manuelles chaque mercredi en début d'après-midi.



SAINT JACQUES DE COMPOSTELLE

GRUPE SCOLAIRE CATHOLIQUE À DAX • EXTERNAT • DEMI-PENSION • INTERNAT

La salle de travail

Au besoin, votre enfant peut nécessiter un espace de travail supplémentaire en fonction de ses impératifs scolaires. Dans ce cas, une salle de travail peut être mise à sa disposition s'il en fait la demande.

L'association sportive

En début d'année, les jeunes qui le souhaitent peuvent s'inscrire auprès de leur professeur d'EPS afin de pratiquer un sport collectif le mercredi après-midi.

Le retour en famille

Il est bien évidemment possible pour les familles de récupérer leurs enfants, pour passer du temps avec eux ou pour qu'ils pratiquent une activité à l'extérieur. Nous attirons cependant votre attention sur le fait que le temps passé loin des camarades internes en semaine, qui plus est en début d'année, peut allonger la période d'adaptation et d'intégration.

Dans tous les cas de figure, les téléphones portables ne sont pas restitués aux jeunes le mercredi après-midi.

IX. HYGIÈNE - ORDRE - PROPRETÉ - SÉCURITÉ

■ HYGIÈNE ET PUDEUR PERSONNELLES

Lorsqu'on expérimente la vie en communauté il faut garder à l'esprit **que les sensibilités et les façons de faire peuvent varier d'un individu à un autre**. C'est aussi pour cette raison que le présent code de vie fixe le cadre qui doit permettre à chacun d'évoluer et de cohabiter sereinement. Les habitudes personnelles qui s'établissent au sein de la cellule familiale doivent s'estomper au profit de nouvelles habitudes conformes au code de vie en communauté. **Les règles de pudeur et d'hygiène doivent s'appliquer uniformément à tous.**

La pudeur, ce sentiment de réserve imposé par la décence, est essentielle.

Elle traduit, par la discrétion de l'intime, la frontière entre ce qui est de l'ordre du public et ce qui relève du privé. Les jeunes internes doivent faire preuve de pudeur dans les bâtiments d'internat et **doivent disposer de pyjamas ou de tenues de nuit afin de ne jamais déambuler dans les parties communes, dévêtus**. Des cabines de douche individuelles et verrouillables **permettent les changements vestimentaires en préservant l'intimité et la sensibilité de chacun.**

L'hygiène personnelle est le premier respect que l'on doit à soi-même et à autrui.

Chaque jeune interne se doit et doit à son entourage d'être irréprochable dans ce domaine. **Une douche le soir est obligatoire et doit être terminée à 21h10 au plus tard**. Charge aux collégiens de s'organiser afin de respecter cet impératif. S'ils le souhaitent, ils peuvent également en prendre une le matin, là encore en respectant les délais impartis. Les internes pourront se brosser les dents **dans les sanitaires situés dans la cour de récréation du collège**, après le petit-déjeuner et le déjeuner. Après le dîner, ils pourront le faire dans les bâtiments d'internat.

■ ORDRE ET RANGEMENT DES AFFAIRES ET ESPACES PERSONNELS

Le maintien en ordre des bâtiments d'internat est à la charge exclusive des élèves. L'équipe éducative sera particulièrement vigilante sur ce point. Il n'est pas admissible que des jeunes ne sachent pas ou ne prennent pas la peine de ranger correctement leurs affaires. Une armoire personnelle leur est attribuée à cet effet et **leurs affaires personnelles doivent y être rangées soigneusement dès le lundi. Ils doivent par la suite maintenir leur chambre en ordre toute la semaine.**



SAINT JACQUES DE COMPOSTELLE

GRUPE SCOLAIRE CATHOLIQUE À DAX • EXTERNAT • DEMI-PENSION • INTERNAT

Quelques règles simples : les serviettes de toilettes doivent être correctement étendues, les lits doivent être bordés, les armoires fermées au moyen d'un cadenas et les sacs ou valises vides posés dessus, rien ne doit traîner au sol et les tables et chaises doivent être rangées et débarrassées.

D'autre part l'affichage sur les murs ou les armoires ou le déplacement du mobilier n'est pas permis. Une vérification régulière de l'état de rangement et de propreté de l'espace et du matériel alloués aux jeunes sera effectuée. Nous rappelons aux internes ainsi qu'à leur famille que le choix de la chambre qui leur est attribuée, qu'elle soit individuelle ou non, est à la charge exclusive de l'équipe éducative, et peut être amené à évoluer plusieurs fois au cours de l'année, en fonction de divers paramètres.

■ PROPRETÉ ET ENTRETIEN DES LOCAUX

Les jeunes ont le devoir de maintenir l'espace qu'ils occupent, propre. A cette fin un balai et une pelle seront à leur disposition afin qu'ils puissent procéder au nettoyage de leur chambre. Les parties communes (sanitaires, couloirs et salles) sont entretenues par le personnel de ménage, hors « omissions » ou souillures volontaires de la part des jeunes. La contribution des internes à l'entretien de l'environnement dans lequel ils évoluent, s'inscrit dans notre démarche d'implication, de responsabilisation et d'éducation.

Les équipes d'entretien des locaux, des espaces verts et de ménage sont soucieuses d'offrir un cadre de vie agréable aux jeunes internes, leur travail doit être respecté. Tout manque de respect manifeste vis-à-vis d'un membre du personnel ou de son travail, donnera lieu à de sévères sanctions.

■ SÉCURITÉ INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE

Tous les jeunes internes doivent prendre connaissance des consignes de sécurité et d'évacuation affichées dans les locaux. Conformément à la législation, les appareils électriques (ex : bouilloire, réchaud, grille-pain, machine à boisson, etc.) ne sont pas autorisés à l'internat. Seuls les sèche cheveux, les fers à lisser et les rasoirs électriques sont tolérés, sous réserve d'une utilisation prudente et raisonnée.

Pour des raisons de sécurité liés aux matériaux inflammables, les aérosols (déodorants, parfums, etc.) sont interdits à l'internat. Les déodorants à bille ou en stick sont préconisés.

Dans le même ordre d'idée, nous ne dresserons pas la liste exhaustive des objets ou matériels potentiellement dangereux mais nous indiquons par le présent code de vie que ces derniers sont strictement interdits dans l'établissement. (ex : objets tranchants, dangereux ou détournés de leurs destinations, armes, substances médicamenteuses, produits ou substances illicites, etc.)

Toute infraction à cette règle peut, en fonction de la gravité des faits constatés, donner lieu à un signalement aux autorités compétentes.

Les fenêtres oscillo-battantes des bâtiments d'internat sont conformes aux normes de sécurité et ne peuvent s'entrouvrir que légèrement. Les dégradations causées par une tentative de forçage du mécanisme de verrouillage se traduira par une sanction et des dédommagements.

Les voies d'accès et les issues de secours sont déverrouillables de l'intérieur afin de permettre l'évacuation rapide des locaux. Les utiliser pour quitter l'internat ou y entrer en temps normal constituerait une infraction au présent code de vie en communauté. L'élève ainsi compromis encourrait une mesure disciplinaire grave, pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.



SAINT JACQUES DE COMPOSTELLE

GRUPE SCOLAIRE CATHOLIQUE À DAX • EXTERNAT • DEMI-PENSION • INTERNAT

X. RESTAURATION

L'attitude au restaurant, comme partout ailleurs dans l'établissement, doit être **avenante, calme et courtoise**.

L'équipe de restauration est à l'écoute et soucieuse du bien-être des jeunes. Chacun de ses membres **doit être respecté dans sa personnalité et son travail**.

Les sacs et cartables sont tolérés au restaurant le soir et le matin uniquement. De même, **les appareils électroniques portables n'y sont pas tolérés**.

En fonction du service, un roulement pour réguler l'accès au restaurant peut être instauré. **Les internes doivent s'y conformer**.

A chacun des passages au restaurant, que ce soit pour le petit-déjeuner, le déjeuner ou le dîner, chaque jeune doit présenter sa carte d'identité élève. Cette opération doit s'effectuer selon les modalités communiquées en début d'année. **Les jeunes n'ont pas le droit d'effectuer les contrôles des passages eux-mêmes**.

Si le jeune se trouve dans l'incapacité de présenter sa carte, il devra passer en fin de service. Toute carte qui aura été endommagée **de quelque manière que ce soit**, sera saisie par l'éducateur en poste ce qui donnera lieu à un remplacement facturé 5 €.

Lors des animations et des repas à thème, les jeunes doivent se conformer aux consignes qui leur sont communiquées sur le moment.

Le bon déroulement des repas est essentiel et aucun trouble à l'ordre ne sera toléré. Il n'est pas question de citer ici la liste exhaustive des faits pouvant être répréhensibles ou non conformes, nous indiquons simplement que **tout manquement à l'esprit de ce code de vie en communauté sera réprimandé**.

Les internes collégiens peuvent quitter le restaurant dès 20h00, après avoir débarrassé leur plateau et nettoyer leur table. **La participation des jeunes à la remise en ordre et au nettoyage de la salle peut être requise à la fin du service**.

Les paniers repas qui peuvent être préparés si nécessaire **sont une facilité** que l'équipe de restauration offre aux internes **mais ne constitue en aucun cas, un droit**. Lorsqu'un panier-repas est nécessaire, **il doit être réservé 24h à l'avance par écrit**. Si le jeune est finalement présent à l'heure du repas, **il devra consommer le panier-repas qui aura été préparé pour lui, afin d'éviter le gaspillage**.

XI. TRAITEMENTS MÉDICAUX - URGENCES

L'automédication ainsi que la possession ou la cession de substances médicamenteuses au sein de l'établissement est interdite, y compris à l'internat. **Aucun membre de l'établissement n'est habilité à administrer des médicaments, aussi anodins puissent-ils paraître, sans l'aval d'un médecin ou la mise en place d'un protocole**.

Les éventuels traitements médicaux doivent impérativement être transmis avec l'ordonnance prescriptrice à l'établissement qui supervisera la prise des médicaments à la fréquence indiquée par le médecin. **Les familles des jeunes recevant un traitement sont tenues d'en avvertir l'établissement au plus tôt et de se conformer aux instructions du présent code de vie en la matière**. La mise en place d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) peut s'avérer nécessaire ; dans ce cas un responsable contactera la famille, en collaboration avec le CMS (Centre Médico-Scolaire).



SAINT JACQUES DE COMPOSTELLE

GRUPE SCOLAIRE CATHOLIQUE À DAX • EXTERNAT • DEMI-PENSION • INTERNAT

Aucun traitement médical, aussi bénin soit-il, ne peut être suivi au sein de l'établissement sans avoir fait l'objet d'une information et d'une validation par un responsable au préalable.

En cas d'urgence médicale ou d'accident, l'établissement établira une déclaration d'accident et contactera les services médicaux d'urgence qui indiqueront la marche à suivre. **Seul le médecin régulateur du SAMU peut indiquer si un médicament, aussi anodin puisse-t-il paraître, peut être administré à un jeune ou si une consultation extérieure est nécessaire.** Les familles seront immédiatement informées. Un formulaire décrivant les mesures à prendre en cas d'urgence devra être rempli en début d'année. **Nous demandons aux familles de bien vouloir se montrer extrêmement vigilantes et réactives afin que l'établissement ait toujours des informations de contact à jour ; tout changement de coordonnées en cours d'année scolaire devra immédiatement être communiqué.**

Dans tous les cas, une sortie de l'établissement, internat compris, n'est possible qu'avec un accord préalable de la Direction. En aucun cas un jeune ne peut demander à sa famille de venir le chercher directement.

XII. TRANSPORTS

Dès la montée dans les autocars, **les jeunes doivent se conformer aux règles de sécurité, de courtoisie et de respect les plus élémentaires.** Le conducteur est habilité à faire appliquer ces règles et tout contrevenant sera signalé et sanctionné.

Chaque élève doit rester à sa place pendant le trajet et **ne la quitter qu'au moment de la descente en veillant à ne jamais compromettre sa sécurité ou celle du groupe.** Chacun doit se comporter de manière à ne pas gêner ou distraire, de quelque façon que ce soit, l'attention du conducteur.

Les règles d'accès aux soutes à bagages sont édictées par les conducteurs qui sont les seuls habilités à y accéder. **Pour des raisons évidentes de sécurité, l'accès ou le contournement de l'autocar par le côté exposé à la route est formellement interdit.**

Les élèves doivent s'organiser de telle manière à pouvoir rejoindre l'établissement à 8h45 au plus tard le lundi afin d'avoir le temps de déposer les bagages dans les chambres.

Pour les élèves arrivant de la gare SNCF, **les retards ne seront justifiés que si le train qui les transporte est signalé retardé ou annulé par la SNCF ou bien si les conditions de circulations ont empêché le bus du réseaux de transports publics du Grand Dax d'arriver en temps et en heure.** Dans toutes les autres situations et sauf cas de force majeure, **le retard sera considéré comme injustifié.**

Tout élève en retard de plus de 15 minutes sera redirigé en étude pour le reste de l'heure. Afin de limiter les conséquences d'une absence à un cours, **l'élève interne se trouvant dans cette situation devra se présenter le mercredi suivant entre 13h30 et 14h30 afin de rattraper le cours.**

Rappel de la réglementation : trois retards injustifiés cumulés sur trois mois consécutifs impliquent une retenue lourde. Une absence en cours ou en étude sans autorisation préalable de la Direction expose l'élève à des mesures disciplinaires sévères.

Une fois déposé dans l'établissement par la navette, **l'élève n'a pas le droit de ressortir, même s'il n'a pas de cours en première heure.** Dans ce cas de figure, il doit se comporter conformément aux dispositions prévues par le règlement du lycée.



XIII. DISCIPLINE A L'INTERNAT

D'une manière générale, tout comportement allant à l'encontre de l'esprit du présent code de vie ne sera pas admis. Les punitions et sanctions prévues par le règlement intérieur du collège peuvent s'appliquer à tout élève dans le cadre de l'internat. Nous ajouterons :

■ LA MESURE DE MISE A L'ÉCART

Il peut arriver que des jeunes internes ne respectent pas le sommeil d'autrui. Dans ce cas de figure nous choisissons de **déplacer le jeune momentanément dans une salle annexe** afin qu'il se calme ou bien **dans une autre chambre** dès le lendemain afin qu'il prenne le temps de la réflexion et du changement. **Il pourra réintégrer sa chambre lorsque l'éducateur en poste l'estimera pertinent. Cette punition est mentionnée au dossier disciplinaire** de l'élève mais ne donne pas lieu à un courrier aux familles.

■ LA MESURE DE RESPONSABILISATION

Le jeune qui tombe sous le coup de cette mesure peut être amené à **s'impliquer auprès de différents partenaires du monde associatif local** afin de mettre son temps et son énergie au service d'autrui. Incitant à la réflexion et à l'introspection, **cette punition figure au dossier disciplinaire de l'élève et fait l'objet d'une convention préalable entre la famille, l'établissement et l'association partenaire.**

■ L'EXCLUSION TEMPORAIRE OU DÉFINITIVE DE L'INTERNAT

L'internat est un service, pas un droit. Aussi, si un jeune s'entête à **ne pas se comporter selon les principes de ce code de vie** ou bien s'il fait preuve **d'un état d'esprit incompatible avec la vie en communauté** telle que nous la concevons, **il s'expose à une mise à pied temporaire voire définitive de l'internat.**

Les dispositions, les règles, les préconisations et interdictions prévues dans le code de vie commune et le règlement intérieur de l'établissement s'appliquent à fortiori à l'internat.

Emmanuel ORTOLO

Chef d'établissement

Coordinateur du Groupe Scolaire